

BULLETIN D'ADHÉSION

Ce document doit être adressée à l'ADEF par e-mail à adef@adef-btp.fr qui renverra au nouvel adhérent une confirmation d'adhésion ainsi qu'un appel de cotisation ainsi qu'un courrier d'information.

Nom de l'Entreprise :

Adresse :

Téléphone: **Mobile :** **E-mail:**

Nom du Dirigeant :

Nom du contact administratif :

Siret : **APE :**

Forme juridique : **Date de création :**

Activité :

Date d'adhésion à la Fédération (38-05)/Syndicat (73) du BTP :

Date d'adhésion souhaitée à l'ADEF :

Effectif salariés temps plein à la date de l'adhésion :

Le montant de l'adhésion de l'année en cours est estimé et sera régularisé en fin d'année (article 1 du règlement intérieur).

Fait le :

À :

Nom du signataire:

Fonction :

Cachet et signature :

Le signataire reconnaît avoir lu et accepté les statuts et le règlement intérieur.

ÉVOLUTION DU TAUX D'APPEL DES COTISATIONS ET DES COTISATIONS FORFAITAIRES POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE TROIS SALARIES

- **Taux d'appel des cotisations :**

Taux de cotisations appliqué sur la base brute de la masse salariale supérieure à 52,7k€ déclarée par l'entreprise:

Années	Taux de cotisation calculé sur la masse salariale Brute
1970 à 1999	0.50%
2000 à 2001	0.42%
2002	0.45%
2003 à 2012	0.42%
2013 à 2017	0.50%
Depuis 2018	0.45%

- **Cotisation forfaitaire pour un effectif maximum de 3 salariés équivalents temps plein dont la masse brute salariale est inférieure à 52.7k€/an brut :**

La cotisation forfaitaire de l'ADEF est fixée chaque année :

Années	Cotisation forfaitaire
2000 à 2005	200.00€
2006 à 2010	210.00€
2011 à 2012	220.00€
2013 à 2017	263.00€
Depuis 2018	237.00€

